



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.82
10 mars 1992

FRANCAIS

Quarante-eizième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 82^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 2 mars 1992, à 10 h 30

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)

Souhaits de bienvenue au Secrétaire général

Souhaits de bienvenue au nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires politiques

Adieux à l'ancien Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de Secrétariat

Admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies [20] (suite)

- a) République de Moldova : projet de résolution
- b) Kazakhstan : projet de résolution

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

- c) Kirghizistan : projet de résolution
- d) Ouzbékistan : projet de résolution
- e) Arménie : projet de résolution.
- f) Tadjikistan : projet de résolution
- g) Turkménistan : projet de résolution
- h) Azerbaïdjan : projet de résolution
- i) Saint-Marin : projet de résolution

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux [8] (suite)

- a) Lettre datée du 25 février 1992, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/46/887) demandant la réattribution du point 105 (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies)
- b) Note du Secrétaire général (A/46/761/Add.1) demandant la réouverture de l'examen du point 18 j) (Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)
- c) Demande d'inscription d'une question additionnelle soumise par le Secrétaire général

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [18] (suite)

- j) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) : note du Secrétaire général
- k) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale : rapport de la Cinquième Commission

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [105] (suite)

- a) Note du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

La séance est ouverte à 10 h 45.

SOUHAITS DE BIENVENUE AU SECRETAIRE GENERAL

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : En cette journée historique, en cette occasion solennelle, j'ai l'honneur, puisque c'est la première fois que le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, participe à ses travaux depuis que l'Assemblée générale l'a nommé, de lui souhaiter, au nom de tous les Membres des Nations Unies, très chaleureusement la bienvenue et tout le succès possible dans l'exercice des lourdes responsabilités qu'il assume alors que les travaux de l'Organisation des Nations Unies et les relations internationales sont entrés dans une phase importante. Je tiens à l'assurer qu'il peut compter sur notre pleine coopération et notre plein appui au moment où il va jouer un rôle prépondérant pour le bien de la communauté internationale et l'avenir de l'ensemble du monde. Je suis certain que ses qualités hors pair nous donneront ainsi une excellente occasion d'accomplir la noble mission qui est celle de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais au nom de tous les Membres de l'Organisation, lui souhaiter encore une fois de connaître tous les succès possibles et la satisfaction d'avoir contribué à de grandes réalisations.

SOUHAITS DE BIENVENUE AU NOUVEAU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT AUX AFFAIRES POLITIQUES

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, en mon nom propre et au nom de l'Assemblée générale, souhaiter la bienvenue parmi nous aujourd'hui à M. Vladimir Fedorovich Petrovsky, qui vient d'être nommé Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. M. Petrovsky prend ses importantes fonctions alors que l'Organisation s'engage dans un audacieux processus de restructuration et de réforme pour qu'elle soit mieux à même de relever les défis toujours plus nombreux et toujours plus complexes de notre époque. Il s'est déjà distingué en occupant de hautes responsabilités au service de son pays, y compris tout récemment celle de Vice-Ministre des affaires étrangères. Son expérience des Nations Unies, à la fois en sa qualité de représentant de son pays et, il y a de nombreuses années, de membre du Secrétariat, lui ouvre une perspective unique quant à l'exercice de ses très importantes fonctions. Nous lui souhaitons très chaleureusement la bienvenue.

ADIEUX A L'ANCIEN SECRETAIRE GENERAL ADJOINT AUX AFFAIRES POLITIQUES, AUX AFFAIRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET AUX SERVICES DE SECRETARIAT

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : A cette occasion, je voudrais également exprimer ma sincère reconnaissance à M. Ronald Spiers, ancien Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de secrétariat, qui a quitté l'Organisation des Nations Unies après près de trois ans de services dévoués. Nous avons pu bénéficier de sa vaste expérience dans le domaine des affaires internationales et de sa généreuse coopération dans toutes les questions relatives aux travaux de l'Assemblée générale. C'est avec d'éminents talents politiques, une grande intelligence et une attitude franche et désarmante qu'il s'est acquitté de ses fonctions. Je voudrais adresser à l'ancien Secrétaire général adjoint, M. Ronald Spiers, nos meilleurs vœux pour l'avenir.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

- a) REPUBLIQUE DE MOLDOVA : PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.58)
- b) KAZAKHSTAN : PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.59)
- c) KIRGHIZISTAN : PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.60)
- d) OUBEKISTAN : PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.61)
- e) ARMENIE : PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.62)
- f) TADJIKISTAN : PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.63)
- g) TURKMENISTAN : PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.64)
- h) AZERBAIDJAN : PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.65)
- i) SAINT-MARIN : PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.66)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : J'invite maintenant l'Assemblée générale à examiner les recommandations positives du Conseil de sécurité relatives aux demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République de Moldova, de la République du Kazakhstan, de la République du Kirghizistan, de la République d'Ouzbékistan, de la République d'Arménie, de la République du Tadjikistan, du Turkménistan, de la République d'Azerbaïdjan et de la République de Saint-Marin.

Le Président

L'Assemblée va immédiatement examiner leurs demandes d'admission afin de permettre aux Etats dont l'admission à notre organisation est recommandée par le Conseil de sécurité, si l'Assemblée générale se prononce favorablement quant à leur demande, de participer dès que possible aux activités de l'Organisation des Nations Unies.

S'il n'y a pas d'objection, c'est ainsi que nous procéderons.

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de la République de Moldova (A/45/870), de la République du Kazakhstan (A/46/853) et de la République du Kirghizistan (A/46/860). Le Conseil de sécurité a également recommandé l'admission de la République d'Ouzbékistan (A/46/861), de la République d'Arménie (A/46/859), de la République du Tadjikistan (A/46/862), du Turkménistan (A/46/871) et de la République d'Azerbaïdjan (A/46/880). Le Conseil de sécurité a en outre recommandé l'admission de la République de Saint-Marin (A/46/885).

Les projets de résolution relatifs à l'admission de ces nouveaux Membres figurent dans les documents A/46/L.58 à A/46/L.66.

En ce qui concerne les projets de résolution A/46/L.58 à A/46/L.64 relatifs à l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République de Moldova, de la République du Kazakhstan, de la République du Kirghizistan, de la République d'Ouzbékistan, de la République d'Arménie, de la République du Tadjikistan, et du Turkménistan, respectivement, outre les pays énumérés dans ces documents, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Bangladesh, Congo, Kenya, Mali, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sao Tomé-et-Principe.

En ce qui concerne le projet de résolution A/46/L.65 relatif à l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République d'Azerbaïdjan, outre les pays énumérés dans ce document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Bangladesh, Burundi, Congo, Mali, Iles Marshall, Sao Tomé-et-Principe et Suriname.

En ce qui concerne le projet de résolution A/46/L.66 relatif à l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République de Saint-Marin, outre les pays énumérés dans ce document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Bahamas, Bangladesh, Burundi, Cap-Vert,

Le Président

Congo, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, Equateur, Fidji, Guinée-Bissau, Koweït, Madagascar, Maldives, Iles Marshall, Etats fédérés de Micronésie, Oman, Philippines, Qatar, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Thaïlande, Uruguay et Yougoslavie.

Nous allons tout d'abord examiner le projet de résolution A/46/L.58 relatif à l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République de Moldova.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte par acclamation le projet de résolution A/46/L.58?

Le projet de résolution A/46/L.58 est adopté (résolution 46/223).

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je déclare par conséquent la République de Moldova admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je demande au Chef du protocole d'accompagner la délégation de la République de Moldova à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République de Moldova est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/46/L.59 relatif à l'admission de la République du Kazakhstan à l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte par acclamation le projet de résolution A/46/L.59?

Le projet de résolution A/46/L.59 est adopté (résolution 46/224).

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je déclare par conséquent la République du Kazakhstan admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je demande au Chef du protocole d'accompagner la délégation de la République du Kazakhstan à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République du Kazakhstan est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/46/L.60 concernant l'admission de la République du Kirghizistan à l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/46/L.60 par acclamation?

Le projet de résolution A/46/L.60 est adopté (résolution 46/225).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je déclare par conséquent la République du Kirghizistan admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole d'accompagner la délégation de la République du Kirghizistan à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République du Kirghizistan est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/46/L.61 concernant l'admission de la République d'Ouzbékistan à l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/46/L.61 par acclamation?

Le projet de résolution A/46/L.61 est adopté (résolution 46/226).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je déclare par conséquent la République d'Ouzbékistan admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole d'accompagner la délégation de la République d'Ouzbékistan à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République d'Ouzbékistan est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/46/L.62 concernant l'admission de la République d'Arménie à l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/46/L.62 par acclamation?

Le projet de résolution A/46/L.62 est adopté (résolution 46/227).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je déclare par conséquent la République d'Arménie admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole d'accompagner la délégation de la République d'Arménie à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République d'Arménie est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/46/L.63 concernant l'admission de la République du Tadjikistan à l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/46/L.63 par acclamation?

Le projet de résolution A/46/L.63 est adopté (résolution 46/228).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je déclare par conséquent la République du Tadjikistan admise à l'Organisation des Nations Unies.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/46/L.64 concernant l'admission du Turkménistan à l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/46/L.64 par acclamation?

Le projet de résolution A/46/L.64 est adopté (résolution 46/229).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je déclare par conséquent le Turkménistan admis à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole d'accompagner la délégation du Turkménistan à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation du Turkménistan est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/46/L.65 concernant l'admission de la République d'Azerbaïdjan à l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/46/L.65 par acclamation?

Le projet de résolution A/46/L.65 est adopté (résolution 46/230).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je déclare par conséquent la République d'Azerbaïdjan admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole d'accompagner la délégation de la République d'Azerbaïdjan à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République d'Azerbaïdjan est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/46/L.66 concernant l'admission de la République de Saint-Marin à l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/46/L.66 par acclamation?

Le projet de résolution A/46/L.66 est adopté (résolution 46/231).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je déclare par conséquent la République de Saint-Marin admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole d'accompagner la délégation de la République de Saint-Marin à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République de Saint-Marin est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Organisation des Nations Unies, j'ai le plaisir et le privilège de souhaiter la bienvenue, en leur qualité de Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies, au Turkménistan et aux Républiques de Moldova, du Kazakhstan, du Kirghizistan, d'Ouzbékistan, d'Arménie, du Tadjikistan, d'Azerbaïdjan et de Saint-Marin. Nous leur souhaitons tout le succès possible et nous nous réjouissons par avance des contributions positives qu'ils apporteront à l'avenir, tant dans leur intérêt propre que dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Je souhaite aux Gouvernements et aux peuples de ces Etats et Républiques prospérité, bonheur et succès, et je suis certain que leur admission à l'Organisation des Nations Unies sera pour elle une source d'enrichissement.

Le Président

Je vais maintenant donner la parole aux représentants des groupes régionaux et au représentant du pays hôte afin qu'ils puissent exprimer leurs souhaits de bienvenue aux Etats qui viennent d'être admis à l'Organisation.

Je donne la parole au représentant du Kenya qui va intervenir au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

M. ADALA (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais dire que le Groupe africain partage les sentiments chaleureux que vous avez exprimés à l'égard de notre nouveau Secrétaire général. En outre, au nom du Groupe africain, j'ai l'honneur et le privilège de faire part de nos plus chaleureuses félicitations aux Gouvernements et aux peuples du Turkménistan et des Républiques de Moldova, du Kazakhstan, du Kirghizistan, d'Ouzbékistan, d'Arménie, du Tadjikistan, d'Azerbaïdjan et de Saint-Marin à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. En l'espace de deux années à peine, depuis l'indépendance de la Namibie, notre organisation s'est enrichie de 18 nouveaux Etats Membres, qui représentent une population de plus de 140 millions d'habitants.

Jamais depuis la brusque expansion des accessions à l'indépendance en Afrique dans les années 60, les Nations Unies n'avaient vu un accroissement aussi spectaculaire du nombre de ses Membres en un laps de temps aussi court. Il est frappant de constater que les raisons de cet afflux il y a 30 ans sont aujourd'hui très semblables. Pour la majorité des nouveaux Membres, les changements se sont produits après des décennies de lutte soutenue contre l'oppression et l'assujettissement sous une forme ou une autre et de déni du droit à la libre expression et à la souveraineté.

Les vents du changement qui ont soufflé sur le continent africain il y a 30 ans ont changé de direction, créant de nouvelles nations qui ont émergé de l'ordre ancien. Aujourd'hui, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Membres, comme nous l'avons fait au cours des deux dernières années, parce que nous croyons en l'universalité de notre organisation. Les nouvelles adhésions à l'Organisation représentent un pas dans cette direction. Toutefois, plus important encore est le fait que les nouveaux Membres nous aident à réaffirmer notre foi dans les droits de l'homme fondamentaux, la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites.

M. Adala (Kenya)

Ce sont là des moments très importants dans notre histoire. L'ère de la guerre froide est révolue - révolue à jamais, espérons-le. Notre organisation est mieux que jamais auparavant à même de jouer un rôle crucial dans le nouvel ordre mondial économique et politique naissant. Notre nouveau et dynamique Secrétaire général a amorcé des changements visant à rationaliser l'Organisation pour la rendre plus efficace et plus apte à répondre aux besoins de ses Membres. La paix et la sécurité internationales, l'environnement et le développement, le fardeau de la dette et la détérioration des termes de l'échange pour les pays en développement sont quelques-uns des problèmes les plus pressants que nous connaissons tous.

L'Afrique est toujours prête à jouer un rôle constructif pour rechercher des solutions à ces problèmes parmi d'autres, en espérant faire de notre monde un endroit où il fait bon vivre.

Nous félicitons les nouveaux Membres en étant convaincus qu'ils apporteront tous leur contribution positive à l'amélioration de notre organisation et au bien-être de l'humanité en général.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'invite le représentant de la Mongolie à prendre la parole au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. ERDENECHULUUN (Mongolie) (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de Président en exercice du Groupe des Etats d'Asie, j'ai l'honneur, au nom des Etats membres de ce Groupe, d'adresser nos plus sincères et chaleureuses félicitations aux Gouvernements et aux peuples de la République d'Azerbaïdjan, de la République d'Arménie, de la République du Kazakhstan, de la République du Kirghizistan, de la République du Tadjikistan, du Turkménistan, de la République d'Ouzbékistan, de la République de Moldova et de la République de Saint-Marin, les neuf Etats qui viennent d'entrer dans la famille des Nations Unies.

En ma qualité de représentant d'une nation ancienne au coeur de l'Asie qui, pendant des siècles, a maintenu des relations étroites avec la plupart de ces Etats, c'est pour moi un grand honneur que de transmettre ce message de bienvenue à ces nations soeurs nouvellement admises à l'Organisation mondiale et de leur souhaiter plein succès dans leurs nouvelles tâches.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

Nous sommes convaincus que les nouveaux Etats Membres, riches de plusieurs millénaires d'histoire, de culture et de tradition, et admirés pour leur contribution inestimable à la civilisation mondiale, insuffleront de nouvelles idées et des initiatives novatrices dans nos délibérations à venir et stimuleront les efforts conjoints de la communauté mondiale pour atteindre nos objectifs communs.

Les membres du Groupe des Etats d'Asie m'ont chargé de réaffirmer leur volonté d'établir des relations étroites fondées sur la coopération avec les nouveaux Etats Membres en vue de façonner un monde meilleur et plus sûr.

Je voudrais profiter de cette occasion pour présenter nos chaleureuses félicitations à notre nouveau Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, et lui adresser, au nom des Etats membres du Groupe asiatique, nos meilleurs vœux de plein succès dans l'exercice de ses hautes responsabilités et l'exécution de la tâche difficile qui l'attend. Le Secrétaire général peut être assuré que les Etats asiatiques ne manqueront pas d'appuyer activement et sans relâche ses efforts en vue de la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies.

Nous souhaitons également la bienvenue à M. Petrovsky, nouveau Secrétaire général adjoint, à l'occasion de sa nomination, qui rend ainsi hommage non seulement à son grand pays mais également à sa personne, bien connue pour son attachement indéfectible aux idéaux de cette organisation mondiale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. ERDOE (Hongrie) : Monsieur le Président, en ma qualité de Président en exercice des Etats du Groupe des Etats d'Europe orientale, c'est avec un grand honneur que j'exprime, au nom des pays appartenant à ce Groupe, nos vœux les meilleurs à la République d'Arménie, à la République d'Azerbaïdjan, à la République de Moldova, à la République du Kazakhstan, à la République du Kirghizistan, à la République d'Ouzbékistan, à la République de Saint-Marin, à la République du Tadjikistan et au Turkménistan à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Pour nous, c'est une satisfaction particulière que de saluer dans nos rangs de nouveaux Etats Membres qui, tous, font partie de la Conférence sur la sécurité et de la coopération en Europe. Sans doute, les pays de l'Est européen se prévaudront de cette circonstance pour mettre à profit un nouveau forum de coopération avec eux.

Le fait que, depuis fort longtemps, nous n'avons pas assisté à l'entrée simultanée à notre organisation mondiale d'un si grand nombre de nouveaux adhérents est une démonstration éloquente des changements de dimension historique dont notre monde ne cesse d'être le théâtre depuis un certain temps. L'admission à l'ONU de ces neuf pays et la présence parmi nous, aujourd'hui, de leurs illustres représentants sont la manifestation d'une ère nouvelle où la guerre froide prend fin et où des perspectives sans précédent s'ouvrent devant les Nations Unies. Pour relever les défis qu'affronte l'humanité, nous avons besoin du concours de toutes et chacune des nations qui vivent sur la planète. L'accroissement à la présente session de l'Assemblée générale du nombre des Etats Membres ne nous a jamais rapprochés autant de la réalisation du grand principe de l'universalité de l'ONU. Ce changement quantitatif atteste de l'image positive que s'est forgée notre organisation auprès de l'opinion publique internationale grâce à ses initiatives et à l'efficacité de ses activités, ce qui, à son tour, est de nature à renforcer davantage les processus qualitatifs qui s'opèrent au sein de l'ONU.

M. Erdoz (Hongrie)

Nous vivons des temps extraordinaires, et l'accueil chaleureux que nous réservons à ces nouveaux Membres de l'ONU est à la mesure des attentes et des espoirs qui caractérisent notre monde. Ceux qui frappent à la porte de l'ONU et y sont admis aujourd'hui sont, à l'exception d'un seul qui jouit d'ailleurs d'une réputation bien établie sur l'échiquier européen, des Etats qui ont vu le jour à la suite des évolutions formidables qui ont eu lieu sur le continent eurasiatique. Nous leur souhaitons la bienvenue, et nous sommes sûrs qu'ils sauront venir à bout des difficultés inévitables qui les attendent et remplir leurs engagements dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit et des libertés économiques.

Les pays au nom desquels je prends la parole aujourd'hui sont certains que les neuf nouveaux Etats Membres des Nations Unies apporteront des contributions précieuses à la mise en oeuvre des buts et principes de la Charte de notre organisation. Nous souhaitons à ces pays et à leurs futurs représentants à l'ONU beaucoup de succès dans notre entreprise commune, qui vise à assurer la survie de notre civilisation, la justice et la prospérité à tous les peuples du monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant du Paraguay, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. SAGUIER CABALLERO (Paraguay) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, c'est pour moi un très grand honneur que de saluer aujourd'hui, au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, l'admission de différents Etats à notre organisation. Par ailleurs, nous nous joignons à vous pour souhaiter la bienvenue dans cette salle à notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, que nous appuyons pleinement dans l'accomplissement de ses tâches.

La République de Moldova, la République du Kazakhstan, la République du Kirghizistan, la République d'Ouzbékistan, la République d'Arménie, la République du Tadjikistan, la République d'Azerbaïdjan et le Turkménistan, qui faisaient partie de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques, et la République de Saint-Marin, qui est à l'ONU depuis longtemps en qualité d'observateur, ont manifesté leur volonté de partager nos idéaux et nos aspirations et se sont engagés à souscrire aux dispositions de la Charte de San Francisco.

M. Saguler Caballero (Paraguay)

Nous sommes heureux de les accueillir et de les reconnaître sur le plan international à un moment crucial de notre histoire, alors que sont réaffirmées des valeurs aussi fondamentales que la paix, la sécurité, le respect des droits de l'homme, la liberté, la démocratie, la justice, la solidarité, la souveraineté et la reconnaissance de l'identité des nations auxquelles aspirent ardemment la majorité des Etats qui font partie de cette organisation.

Nous voudrions signaler aux nouveaux Etats que l'un des principes les plus importants de la Charte des Nations Unies oblige tous les Etats Membres à régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques afin de ne menacer ni la paix ni la sécurité internationales. Pour cette raison, il nous semble indispensable de lancer un appel à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan pour leur demander de s'abstenir de recourir à la force pour régler leurs différends et d'établir des relations fondées sur les principes fondamentaux que je viens de mentionner.

C'est dans ce contexte que le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes les accueille, en espérant que leur admission à l'ONU les aidera efficacement à réaliser la paix, la liberté et l'indépendance.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je demande maintenant au représentant de la Suède - afin qu'il accomplisse, avant d'assumer ses nouvelles fonctions au Secrétariat, une dernière tâche en sa qualité de représentant permanent de son pays - de prendre la parole au nom des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. ELIASSON (Suède) (interprétation de l'anglais) : En cette importante occasion, j'ai le grand honneur, au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, de souhaiter la bienvenue à neuf nouveaux Membres au sein de la famille des Nations Unies.

L'admission de nouveaux Membres est une preuve persistante de l'universalité de l'Organisation et de notre désir sincère d'accueillir tous ceux qui sont prêts à adhérer aux buts et aux principes consacrés dans sa Charte. Elle témoigne aussi de l'intérêt général accru manifesté à l'égard des Nations Unies et de la confiance croissante placée en elles.

M. Eliasson (Suède)

En devenant Membres de l'Organisation des Nations Unies, les Etats font assurément valoir ainsi leur statut d'Etat. Huit des nouveaux Membres adhèrent à l'Organisation par suite de changements historiques, ce qui, à la fois, ouvre des possibilités et représente des défis quant au renforcement et à l'amélioration des relations fondées sur la coopération internationale.

Nous félicitons donc nos nouveaux Membres, les Républiques d'Arménie, d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de Moldova, d'Ouzbékistan, du Tadjikistan, et le Turkménistan. Nous prenons note du fait qu'ils se sont engagés, en vertu de la Charte, à respecter les principes du non-recours à la force et du règlement pacifique des différends. Nous nous réjouissons de coopérer à l'avenir avec eux dans nos entreprises communes.

En ce qui concerne la République de Saint-Marin, son statut d'Etat remonte loin dans l'histoire. Dans le contexte européen, Saint-Marin a un brillant palmarès de coopération internationale. Outre qu'il est un Etat membre du Conseil de l'Europe, Saint-Marin a aussi participé activement à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe depuis sa création en 1975. Qui plus est, Saint-Marin est partie au Statut de la Cour internationale de Justice et est membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que d'autres instances internationales, aux travaux desquelles il apporte sa précieuse contribution.

En cette période de changements internationaux fondamentaux, on attend de plus en plus des Nations Unies qu'elles atteignent leurs objectifs, notamment dans les domaines où une organisation véritablement internationale a un rôle unique à jouer. La responsabilité incombe à tous les Etats Membres d'accroître et de renforcer le rôle de l'ONU en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales, instrument de développement économique et social, véhicule pour le respect des droits de l'homme et lieu de rencontre pour relever les défis tels que les crises inhérentes au problème des réfugiés et la détérioration de l'environnement qui se posent au monde. Grâce à une participation plus large et plus active, comme cette Assemblée en témoigne aujourd'hui, et grâce au partage tant des droits que des devoirs entre tous les Etats Membres, la possibilité nous est maintenant offerte de faire

M. Eliasson (Suède)

sérieusement face à ces défis fondamentaux communs, de réaliser les espoirs que les peuples du monde entier ont placés dans l'ONU et de répondre à leurs exigences.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies aux nouveaux Membres et à nos nouveaux collègues.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole à M. Thomas Pickering, qui souhaite intervenir en sa qualité de représentant du pays hôte.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je me joins à vous ce matin pour souhaiter la plus cordiale bienvenue dans cette salle au nouveau Secrétaire général et au nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies admet ses nouveaux Membres, les républiques les plus récentes et les plus anciennes du monde. Au cours des 12 derniers mois, nous avons accueilli pas moins de 16 nouveaux Etats Membres. Leur admission nous rapproche davantage encore de l'important objectif d'une Organisation universelle où tous les Etats en mesure de s'acquitter des obligations de la Charte et prêts à le faire peuvent jouer un rôle au sein de la communauté des nations et l'enrichir par leur contribution.

M. Pickering (Etats-Unis)

Au nom du pays hôte, c'est avec un vif plaisir que je souhaite la bienvenue aux représentants des Etats récemment devenus indépendants : Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan. Leur présence ici aujourd'hui est un témoignage de l'attrait de la liberté. Nous sommes impatients de les voir contribuer aux travaux de la communauté internationale et de coopérer étroitement avec eux à l'Assemblée générale et dans le cadre du système des Nations Unies.

Je voudrais également saluer chaleureusement le représentant du Gouvernement de la République de Saint-Marin, son Ministre des affaires étrangères, alors que la plus ancienne république du monde est aujourd'hui admise à l'Organisation des Nations Unies. Des liens d'amitié unissent nos deux pays depuis de nombreuses années déjà. Du reste, en 1861, Abraham Lincoln, l'un de nos plus grands présidents, a été fait citoyen d'honneur de Saint-Marin. Nous nous réjouissons par avance de travailler étroitement avec le représentant de Saint-Marin.

Nous notons en particulier que tous ces nouveaux Membres ont pris l'engagement solennel de promouvoir les buts et les principes de la Charte, dont les principes du règlement pacifique des différends et du non-recours à la force. Nous comptons qu'ils respecteront ces engagements, notamment en ce qui concerne le conflit tragique qui se déroule actuellement dans le Nagorny-Karabakh.

Nous engageons l'Arménie et l'Azerbaïdjan à régler le différend du Nagorny-Karabakh sur la base des principes des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous demandons aux deux gouvernements de continuer à coopérer avec M. Kozyrev, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, qui centralise les efforts de médiation. Les deux gouvernements devraient sans plus tarder mettre en oeuvre le communiqué du 20 février, signé par les Ministres des affaires étrangères d'Arménie et d'Azerbaïdjan, qui réclame notamment la mise en place d'un cessez-le-feu au Nagorny-Karabakh, la levée du blocus dans la région et le retour des otages. Nous appuyons en outre les déclarations faites ce matin même à l'Assemblée par ceux qui ont demandé instamment que ces principes soient strictement respectés.

M. Pickering (Etats-Unis)

Les Etats-Unis d'Amérique s'enorgueillissent de faire partie de ceux qui ont parrainé la demande d'admission des neuf nouveaux Membres sans exception. Nous leur souhaitons cordialement et chaleureusement la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de la République de Moldova.

M. Mircea Snegur, Président de la République de Moldova, est escorté à la tribune.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à M. Mircea Snegur, Président de la République de Moldova, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président SNEGUR (parle en roumain; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation) : Qu'il me soit permis de remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir recommandé à l'unanimité l'admission de la Moldova à l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais aussi remercier tous les Etats Membres qui, en reconnaissant le pays que je représente, ont facilité notre intégration au sein de la communauté mondiale.

Je voudrais, avec la permission des membres de l'Assemblée, passer brièvement en revue les principaux événements qui ont marqué l'histoire tragique du peuple moldove qui a tant souffert.

En 1812, à la suite de la signature du Traité de Bucarest, la Russie a annexé la terre de nos ancêtres, la Moldova, territoire situé entre le Dniestr et le Prout et connu par la suite sous le nom de Bessarabie. La République démocratique moldove a été créée en décembre 1917. L'indépendance a été proclamée et, en mars 1918, l'union entre la Bessarabie et la Roumanie a été réalisée. En 1940, conséquence de l'odieux pacte Ribbentrop-Molotov, la Bessarabie et la Bukovine du Nord ont été annexées une fois de plus par la force par le régime stalinien.

Après la seconde guerre mondiale, le pays a connu la famine organisée, les déportations en Sibérie, les attaques contre l'identité nationale des Moldoves, la collectivisation et l'industrialisation forcées de nos terres agricoles. Des unités économiques inadaptées à notre pays ont été mises en place de façon centralisée. Tout cela a entraîné des troubles économiques et sociaux graves.

Le Président Snegur

La tentative de putsch d'août 1991, lorsque les forces réactionnaires ont essayé de s'opposer au processus évident de désintégration en cours dans l'ancien empire soviétique, a été un épisode d'importance cruciale pour le destin de ma patrie. Dès l'instant où cette farce a commencé, le peuple et les forces démocratiques de la République de Moldova se sont fermement opposés aux visées des auteurs du putsch. Ils ont qualifié les événements de Moscou de tentative de coup d'Etat. Après l'échec du putsch, le 27 août 1991, le Parlement a proclamé l'indépendance de la République de Moldova. J'aimerais insister sur le fait que cette décision a été adoptée avec l'assentiment de tous les membres du Parlement, indépendamment de leur appartenance ethnique.

La période qui s'est écoulée depuis lors a montré clairement que le passage d'un Etat centralisé et totalitaire du territoire de l'ancien empire soviétique à des Etats démocratiques indépendants multiples est très difficile. Cette transition est encore compliquée par les nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux dont nous avons hérité. Ce qui nous a amenés à la conclusion qu'il fallait créer une Communauté d'Etats indépendants, qui faciliterait notre passage à l'économie de marché tout en permettant à ses membres de réaliser leur véritable souveraineté.

La question du plein respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités nationales, est d'une importance capitale pour le peuple moldove. Nous savons parfaitement que la mesure dans laquelle les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont respectés est la carte d'identité nationale de tout pays quel qu'il soit et l'indication du stade de démocratie atteint par ce pays.

J'aimerais profiter de ma présence à cette tribune pour déclarer, en ayant pleinement conscience de ma responsabilité, que la République de Moldova encourage et continuera d'encourager une politique tendant à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Depuis 1990, tout de suite après la tenue des premières élections véritablement libres et équitables au Parlement, notre République a adhéré aux principaux documents internationaux relatifs à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le 10 septembre 1991, le Parlement a adopté une décision aux termes de laquelle le rôle exceptionnel des instruments relatifs aux droits de l'homme et des libertés fondamentales a été

Le Président Snegur

pleinement reconnu. C'est ainsi que la République est devenue partie aux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux principaux documents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, y compris l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris. Le même jour, le Parlement a fait part de la volonté de la République de Moldova de devenir partie à tous les traités et accords concernant la non-prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ainsi qu'aux accords internationaux relatifs à l'élimination de ces armes.

A cet égard, l'admission de la République de Moldova en tant que membre à part entière de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe le 30 janvier 1992 témoigne des effets bénéfiques de la démocratisation et représente le premier pas vers la création d'un Etat de droit. Cette évolution favorable a été accueillie avec satisfaction par de nombreuses délégations, gouvernementales et non gouvernementales, qui se sont rendues récemment dans notre pays. Je voudrais attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur le fait que nous sommes fermement décidés à poursuivre une coopération fructueuse avec l'Organisation des Nations Unies sur la question du respect des droits de l'homme dans la République de Moldova.

Une question que mon pays considère comme vitale concerne la sécurité et le rôle de la République de Moldova dans la création d'un nouvel ordre mondial. Du fait de la position géopolitique qu'elle occupe en tant que pont entre l'Est et l'Ouest, la République de Moldova souhaite établir de bonnes relations avec tous les pays, sans appartenir à un bloc ou à un autre.

En même temps, nous savons parfaitement que nous ne pourrions parler d'indépendance véritable tant que des forces militaires étrangères seront présentes sur le territoire de la République de Moldova. Cependant, nous espérons pouvoir régler ces problèmes par des négociations bilatérales.

Nous traversons une période de grands changements qui, à notre avis, sont des plus bénéfiques. Mais cette évolution se produit dans des circonstances qui ne paraissent pas simples du tout. La Moldova a fait l'objet d'expériences monstrueuses et a été victime de frustrations qui ont laissé leur empreinte sur son existence même.

Le Président Snegur

Dans le même ordre d'idées, j'aimerais insister sur le rôle croissant que la communauté mondiale est appelée à jouer en contribuant à l'affirmation des véritables valeurs démocratiques à l'intérieur des Etats nouvellement indépendants ainsi qu'en soutenant les efforts faits par ces Etats pour procéder à des réformes économiques.

Je saisis cette occasion pour féliciter chaleureusement l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ouzbékistan et Saint-Marin de leur admission à l'Organisation des Nations Unies.

Qu'il me soit également permis, au nom de la République de Moldova, d'exprimer ma gratitude à tous les Etats Membres qui ont parrainé la résolution concernant l'admission de mon pays à l'Organisation mondiale et remercier toutes les délégations ici présentes de leur appui unanime.

Enfin, je tiens à souligner que la République de Moldova respectera scrupuleusement les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et mettra tout en oeuvre pour contribuer à leur mise en oeuvre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Moldova de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Mircea Snegur, Président de la République de Moldova, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'invite le Chef de la délégation de la République du Kazakhstan, Mme Akmaral Arystanbekova, à s'adresser à l'Assemblée.

Mme ARYSTANBEKOVA (République du Kazakhstan) (interprétation du russe) : C'est assurément pour moi un grand honneur, au nom du Président, du Gouvernement et du peuple de la République du Kazakhstan, que d'exprimer nos remerciements à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour la décision historique qu'ils ont prise d'admettre notre pays au sein de l'Organisation mondiale. Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, et vous aussi, Monsieur le Secrétaire général, et je remercie sincèrement les présidents des groupes régionaux et le représentant du pays hôte pour l'appui accordé à notre pays et la cordiale bienvenue qui lui a été réservée.

Mme Arystanbekova (Kazakhstan)

Je saisis cette occasion pour dire notre sincère gratitude aux membres du Conseil de sécurité pour avoir pris unanimement la décision de recommander l'admission du Kazakhstan à l'Organisation des Nations Unies.

En ce temps de changements véritablement historiques, alors que de nouveaux pays apparaissent dans le monde, le peuple du Kazakhstan exprime sa volonté d'établir un état de droit démocratique. Conformément à la loi constitutionnelle relative à l'indépendance de l'Etat de la République du Kazakhstan, adoptée par le Soviet suprême de la République du Kazakhstan le 16 décembre 1991, notre pays, reconnaissant la primauté des droits et libertés de l'homme consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, s'efforcera d'entrer dignement au sein de la communauté mondiale et de faire partie intégrante du système économique mondial. Le Kazakhstan dispose à cette fin du potentiel économique nécessaire, d'abondantes ressources naturelles et de la volonté nécessaires pour suivre fermement la voie d'une réforme économique radicale afin de créer un Etat florissant à économie de marché.

Comme l'a souvent dit le Président de la République du Kazakhstan, Nursultan Abishevich Nazarbayev, notre pays s'efforcera de consolider la Communauté des Etats indépendants et fera tout son possible pour préserver les relations économiques, les valeurs spirituelles et les objectifs stratégiques de tous les Etats qui composaient naguère l'Union soviétique. L'évolution de l'histoire a destiné le Kazakhstan, du fait de sa situation géopolitique unique, à être une sorte de pont particulier entre l'Asie et l'Europe, entre les grandes cultures de l'Ouest et de l'Est.

La République du Kazakhstan suit une politique étrangère de paix et fonde ses relations avec tous les Etats sur les principes du droit international. Elle prône l'établissement de relations amicales avec tous les pays, quelles que soient leur structure socio-économique, leur idéologie ou leur religion. Le Kazakhstan est fermement attaché aux principes de la non-prolifération des armes nucléaires et au processus de désarmement. Le Kazakhstan a déjà établi des relations diplomatiques avec plusieurs Etats et est devenu membre à part entière de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Mme Arystanbekova (Kazakhstan)

Notre pays entre à l'Organisation des Nations Unies à un moment où l'Organisation devient de nouveau un actif universel d'harmonisation des positions et des actions des membres de la communauté mondiale, qui font preuve de détermination pour consolider le rôle stabilisateur de l'Organisation et pour améliorer ses activités dans le domaine de l'instauration de la paix.

La République du Kazakhstan respectera strictement les engagements qu'elle a pris en vertu de la Charte des Nations Unies et, conformément aux buts et principes de la Charte, elle ne ménagera rien pour apporter une contribution concrète aux activités de l'Organisation et pour devenir un membre actif de la famille mondiale des peuples.

Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux autres membres de la Communauté des Etats indépendants : la République d'Azerbaïdjan, la République d'Arménie, la République du Kirghizistan, la République de Moldova, la République du Tadjikistan, le Turkménistan et la République d'Ouzbékistan. Je félicite également la République de Saint-Marin et lui souhaite la bienvenue. Nous partageons avec ces autres nouveaux Membres notre joie à l'occasion de notre admission à l'Organisation des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République du Kirghizistan, M. Djounakadyr Atabekov, à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. ATABEKOV (Kirghizistan) (interprétation du russe) : Dans le cadre de la procédure d'admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies établie par le Secrétariat, j'ai le grand honneur et le grand plaisir d'exprimer au nom du Président de la République du Kirghizistan, M. Askar Akayev, du peuple de la République et en mon nom, notre profonde reconnaissance à l'Assemblée pour la bonne volonté et l'appui politique dont elle fait preuve à l'égard des intérêts réels et manifestes de ma nouvelle République indépendante du Kirghizistan.

L'année dernière, le Président Askar Akayev a fait connaître l'orientation et la teneur fondamentale de la politique étrangère actuelle de notre République ainsi que de son processus démocratique et la façon dont elle est en train de le consolider. Je parlerai donc simplement de quelques aspects de la situation qu'il convient, à mon avis, d'évoquer.

M. Atabekov (Kirghizistan)

Le peuple indépendant et libre du Kirghizistan vit actuellement un moment véritablement historique, sans précédent dans toute son existence. La République du Kirghizistan est désormais pleinement régie par le droit international et rejoint cette organisation internationale, qui symbolise l'unité universelle de toute l'humanité et qui met en oeuvre les principes de l'égalité, de la justice, de la démocratie, de l'indépendance et de la coopération pacifique et mutuellement bénéfique entre tous les peuples et toutes les nations de la planète Terre.

Vous, distingués représentants, participez directement aux événements qui se produisent depuis que le vent nouveau a balayé le système totalitaire et conservateur et apporté la douce brise du changement démocratique, qui a ressuscité honneur, la dignité et la conscience nationale de chaque citoyen du Kirghizistan et de notre République dans son ensemble. Fierté et conscience, honneur et dignité, voilà les bijoux de mon peuple, qui oeuvre maintenant pour s'intégrer dans le système mondial et qui est en train de créer une association nouvelle et utile dans les affaires internationales et indépendantes. Ces bijoux brillent de nouveau maintenant que notre indépendance et le processus vers l'établissement de relations diplomatiques font l'objet d'une reconnaissance internationale.

Plus de 90 Etats dans le monde ont maintenant reconnu l'indépendance de la République du Kirghizistan. Le 1er février, l'Ambassade des Etats-Unis a été officiellement ouverte dans la capitale de notre République, Bishkek. Le Kirghizistan est devenu membre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Ma République connaît des temps difficiles propres à toutes les Républiques de l'ancienne Union soviétique, qui s'appelle aujourd'hui la Communauté d'Etats indépendants. Mon gouvernement est pleinement conscient de ces difficultés et prend des mesures pour les surmonter. Au-delà des problèmes socio-économiques auxquels nous devons faire face, de nouvelles perspectives prometteuses se présentent à nous.

Votre sagesse et votre grande expérience nous encouragent à persister dans cette voie, tout comme votre attachement aux normes et règles qui régissent les activités de cette organisation.

M. Atabekov (Kirghizistan)

Bien que tardivement, notre peuple prend la voie que nous a tracée le destin. Nous pensons qu'il ne s'agit pas d'un chemin tortueux et sombre, mais d'une voie large et ensoleillée, que nous empruntons en tant que peuples des Nations Unies.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais exprimer à l'Assemblée et au Conseil de sécurité notre sincère gratitude pour le soutien qu'ils nous ont apporté. Nous vous assurons, Monsieur le Président, que la République du Kirghizistan a l'intention d'agir conformément à l'esprit et à la lettre des dispositions de la Charte des Nations Unies et des autres documents et instruments internationaux reconnus par l'Organisation comme des instruments ayant force obligatoire.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : J'ai le plaisir d'inviter maintenant le Ministre des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan, M. Ubaidulla Abdurassakov, à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. ABDURAZZAKOV (Ouzbékistan) (interprétation du russe) : Au nom du Président de ma République et des 20 millions d'Ouzbeks épris de paix, je remercie le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les participants à cette séance plénière de l'honneur et de la confiance qu'ils nous ont témoignés.

Alors que nous venons nous joindre à la communauté mondiale en tant que pays indépendant, jeune et souverain, nous découvrons une fois encore par nous-mêmes un monde complexe et contradictoire, tissu de multiples intérêts globaux et régionaux. Nous comprenons parfaitement la complexité et l'étendue de tous les problèmes auxquels font face l'Organisation des Nations Unies et ses agences et institutions spécialisées. Nous sommes conscients de la responsabilité qui nous incombe de contribuer à une interaction constructive entre tous les Etats et les peuples du monde, alors que la civilisation mondiale progresse.

Les habitants de l'Ouzbékistan détiennent depuis des millénaires une riche culture. Ils ont donné au monde des personnalités comme al-Horezmi, Alisher Navoiye, Avitsenna, Oulougbek et de nombreuses autres. Nous sommes certains que grâce à nos valeurs humaines, nos richesses et notre expérience orientale, nous enrichirons les relations entre les Etats. L'unité et la variété de toutes les facettes de la culture humaine sont pour nous une garantie de paix, de stabilité et d'harmonie internationale et entre les Etats.

En devenant Membre de l'Organisation des Nations Unies, nous déclarons que nous reconnaissons la Charte et les normes et dispositions, qui régissent les relations entre Etats, et les obligations des organisations internationales au sein du système des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie, M. Raffi K. Hovannisian, à prendre la parole.

M. HOVANNISIAN (Arménie) (interprétation de l'anglais) : Le 2 mars 1992 marquera à jamais une date particulièrement importante dans l'histoire de l'Arménie - le jour où notre très ancien pays a franchi le seuil de l'Organisation des Nations Unies pour devenir Membre de la communauté internationale des nations.

M. Hovannissian (Arménie)

Aujourd'hui, la République d'Arménie devient un Membre à part entière de cette instance mondiale révéérée, en vertu du droit que lui donne la contribution qu'il a apportée à la civilisation mondiale et du fait qu'il a franchi une nouvelle étape de son développement contemporain. Pour la deuxième fois au cours de ce siècle, nous avons obtenu l'indépendance, et nous entendons la faire épanouir en continuant de montrer notre profond attachement à la démocratie et aux autres valeurs humaines.

En devenant Membre de l'Organisation des Nations Unies, l'Arménie déclare officiellement qu'elle respectera les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et autres documents fondamentaux de l'Organisation, et qu'elle est décidée à s'y conformer. Paix, sécurité, autodétermination des peuples, droits et liberté de l'homme sont des concepts fondamentaux de la pensée politique de l'Arménie d'aujourd'hui, car ils répondent aux intérêts du peuple arménien comme à ceux de la famille des nations. C'est pourquoi la politique de l'Arménie n'est pas, et ne saurait être, dirigée contre aucun peuple ou pays. Nous appuyons sans réserve le principe de l'intégrité territoriale et du règlement pacifique des différends. Nous proclamons également notre attachement au droit inaliénable des pays à l'autodétermination. Les événements survenus dans la région montagneuse du Nagorny-Karabakh démontrent assurément la tragédie qui peut provoquer la violation de ce droit. Si la communauté internationale et l'ONU en particulier, ne prend pas de mesures opportunes pour s'attaquer à cette question, d'autres tragédies suivront, avec de graves conséquences pour la région et pour le monde.

Au nom de la République d'Arménie et du peuple arménien, je voudrais exprimer notre gratitude au Président de l'Assemblée, au Secrétaire général et aux représentants de tous les Etats Membres des Nations Unies. C'est grâce à leur assistance et à leurs efforts qu'à dater d'aujourd'hui, près du drapeau de nos pays frères, flottera l'étendard tricolore de nos aspirations, de notre identité et de notre liberté.

Je voudrais ajouter que je suis certain qu'en devenant Membre des Nations Unies, l'Arménie fera tout son possible pour respecter et appliquer les principes directeurs de cette instance. Nous nous réjouissons à la perspective d'apporter notre contribution à l'édification de la paix, à la compréhension et à l'harmonie entre les peuples

M. Hovannisian (Arménie)

C'est avec une grande fierté et une profonde humilité que l'Arménie se joint officiellement aux autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, dans notre aspiration commune à forger un avenir heureux et prospère pour la planète que nous partageons.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Vice-Ministre des affaires étrangères du Turkménistan, M. Amangeldy Rakhmanov, à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. RAKHMANOV (Turkménistan) (interprétation du russe) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Shihabi, Président de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, de son accueil si chaleureux. Je saisis cette occasion pour remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir recommandé à l'unanimité que notre pays soit admis à l'Organisation des Nations Unies. Je remercie également tous les Membres ici présents d'avoir appuyé notre candidature, et je remercie M. Boutros-Ghali de l'aide précieuse qu'il nous a apportée.

Avec la proclamation d'un Etat démocratique par le Parlement de notre République - à la suite du référendum national du 27 octobre 1991 - l'indépendance et le statut d'Etat national ont acquis une importance qualitativement nouvelle pour le Turkménistan.

La politique étrangère du Turkménistan découle des traditions pacifiques du peuple turkmène. Notre principal objectif est d'établir et de promouvoir des relations mutuellement avantageuses, fondées sur l'égalité et des contacts avec tous les Etats, et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi notre politique est conforme aux buts et principes des Nations Unies.

Le fait que notre demande d'admission aux Nations Unies a été appuyée à l'unanimité montre que la communauté internationale s'intéresse au Turkménistan. Elle prouve également que les Membres aspirent à faire régner l'harmonie et l'entente dans toutes les régions et pays du monde.

L'admission de mon pays à l'Organisation des Nations Unies peut avoir une grande importance dans cette conjoncture, alors que l'Organisation continue à prouver qu'elle est viable et qu'elle joue un rôle croissant dans le maintien

M. Rakhmanov (Turkménistan)

de la paix et de la sécurité internationales, dans le règlement des différends régionaux, anciens et nouveaux, et dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux.

A cet égard, je voudrais assurer l'Assemblée que le Turkménistan, en tant qu'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, s'engage à respecter les obligations qu'il a contractées en vertu de la Charte des Nations Unies et qu'il répondra aux espoirs placés en lui par les Nations Unies, et en particulier par tous les membres du Conseil de sécurité qui, comme l'a souligné le Président du Conseil de sécurité dans la déclaration qu'il a faite lors de l'adoption de la résolution 741 (1992) contenant la recommandation d'admission du Turkménistan à l'Organisation des Nations Unies, sont convaincus que le Turkménistan apportera une contribution importante aux travaux de l'Organisation.

M. Rakhmanov (Turkménistan)

Nous nous efforçons de développer des relations amicales et de bon voisinage ainsi que des liens d'ordre économique, politique, écologique et humanitaire et de coopération avec tous les Etats, comme le prouve le fait qu'avant même son admission à l'Organisation des Nations Unies, le Turkménistan avait déjà établi des relations économiques avec plusieurs pays et qu'il est devenu membre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ainsi que de l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour laquelle notre coopération avec la communauté internationale est liée aux progrès accomplis au Turkménistan.

Nous savons que nous devons apporter notre propre contribution au développement de la coopération internationale. Entre autres facteurs, la position géopolitique du Turkménistan en tant qu'Etat d'Asie détermine naturellement la nature de notre contribution et nos objectifs de politique étrangère. L'Asie n'est pas isolée des autres continents; ses liens avec le reste du monde s'accompagnent de toute une série de problèmes, économiques, culturels et autres. A cet égard, le Turkménistan peut servir de lien entre l'Asie et l'Europe, un pont reliant deux civilisations.

Nous espérons que notre admission à l'Organisation des Nations Unies renforcera encore ces liens et les relations fondées sur une coopération mutuellement avantageuse.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus remercier sincèrement tous les Etats Membres des Nations Unies qui ont appuyé l'admission du Turkménistan et lui ont souhaité la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies. Je tiens également à exprimer nos souhaits de bienvenue et nos félicitations à la République du Kazakhstan, à la République du Kirghizistan, à la République du Tadjikistan, à la République d'Ouzbékistan, à la République d'Azerbaïdjan, à la République d'Arménie, à la République de Moldova et à Saint-Marin à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan, M. Gusain Sadykhov.

M. SADYKHOV (Azerbaïdjan) (parle en azerbaïdjanais; interprétation d'après un texte russe fourni par la délégation) : Au nom du peuple de la République d'Azerbaïdjan, de son Parlement et de son Président, je tiens à dire combien je suis heureux de la décision que vient de prendre l'Assemblée générale des Nations Unies d'admettre mon pays à cette prestigieuse Organisation internationale, qui symbolise à juste titre la lutte de la démocratie contre le totalitarisme.

Pour la République d'Azerbaïdjan, son admission à l'Organisation des Nations Unies revêt une grande importance. Sa participation directe aux tâches de l'Organisation des Nations Unies aidera l'Azerbaïdjan à résoudre de nombreux problèmes en suspens, qui datent de la période de totalitarisme et de l'époque où notre peuple luttait pour son indépendance. Nous en sommes convaincus, étant donné l'importance de l'ONU et du rôle qu'elle joue dans le monde en tant qu'organe universel efficace représentant la justice, la démocratie et le progrès, comme nous l'avons vu récemment. Mais il y aura également réciprocité.

L'Azerbaïdjan, premier Etat démocratique laïque dans l'histoire de l'Orient, est en mesure d'apporter une contribution à la cause commune. Comme l'Organisation des Nations Unies, nous nous inquiétons des menaces mondiales qui pèsent sur la civilisation humaine et avons l'intention de faire ce que nous pouvons en participant à des programmes internationaux destinés à écarter ces menaces.

En ce jour particulièrement important pour mon peuple, où l'Azerbaïdjan devient membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, je ne saurais manquer d'informer ses membres de la situation qui règne dans la République - je le fais le coeur serré. Tout le territoire de l'Azerbaïdjan porte aujourd'hui le deuil des civils de la ville de Khodzhalà qui ont perdu la vie ces derniers jours.

En même temps, je voudrais dire, de cette tribune, que la République d'Azerbaïdjan formule sa politique d'Etat dans le respect des principes de la démocratie et de la primauté du droit, qui sont basés sur les droits et les libertés de l'homme, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières. Le règlement des problèmes de la région doit exclusivement se

M. Sadykhov (Azerbaïdjan)

fonder sur les principes des Nations Unies. L'Azerbaïdjan partage les nobles idéaux de la communauté mondiale et s'intéresse vivement à l'élargissement de la coopération internationale. L'Azerbaïdjan déploie tous ses efforts dans ce but.

Mais s'il est vrai que les voyages forment le caractère, je dirais qu'à deux la route paraît moins longue.

(L'orateur poursuit en russe)

Pour terminer ma déclaration, je voudrais exprimer ma sincère gratitude aux peuples et Gouvernements des Etats membres du Conseil de sécurité et aux représentants de tous les Etats qui ont soutenu le projet de résolution concernant l'admission de mon pays à l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais également féliciter chaleureusement les peuples et Gouvernements de tous les Etats qui sont devenus Membres de cette prestigieuse Organisation internationale aujourd'hui. J'adresse mes sincères félicitations aux peuples et Gouvernements de Moldova, du Kazakhstan, du Kirghizistan, d'Ouzbékistan, d'Arménie, du Tadjikistan, du Turkménistan et de Saint-Marin en ce jour historique pour leurs pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole à M. Gabriele Gatti, Ministre des affaires étrangères et des affaires politiques de la République de Saint-Marin.

M. GATTI (Saint-Marin) (parle en italien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation) : Qu'il me soit permis, au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Saint-Marin, d'exprimer notre très sincère gratitude pour l'appui unanime accordé à la demande d'admission de Saint-Marin à l'Organisation des Nations Unies. J'aimerais notamment vous remercier, Monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, remercier le Secrétaire général, tous les membres du Conseil de sécurité et les nombreux pays qui ont appuyé le projet de résolution.

Aujourd'hui, le caractère universel des Nations Unies est devenu une réalité tangible pour la République de Saint-Marin, une réalité que je suis heureux de reconnaître ici au nom d'un petit Etat dont la seule force a toujours été sa foi légendaire et inébranlable dans des valeurs telles que la paix, la justice, la liberté et la démocratie.

M. Gatti (Saint-Marin)

Aujourd'hui, pour la première fois, Saint-Marin a franchi de manière complète et définitive le seuil de l'Organisation des Nations Unies, bien qu'avec un certain retard diront peut-être certains. Mais je puis assurer l'Assemblée que c'est après mûre réflexion que la République de Saint-Marin est présente ici aujourd'hui, après avoir acquis une expérience importante et utile par le biais de ses missions d'observation accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et des Bureaux des Nations Unies à Genève et à Vienne. La présence de Saint-Marin ici aujourd'hui fait suite à sa participation active au sein des diverses organisations de la famille des Nations Unies et au dévouement particulier avec lequel il a suivi les travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et du Conseil de l'Europe, dont Saint-Marin a présidé le Comité des Ministres durant six mois.

C'est de façon raisonnée et opportune que mon pays a assumé les sérieux problèmes et les grands défis du monde d'aujourd'hui, convaincu qu'il peut contribuer sérieusement et réellement à tous les efforts visant à promouvoir la paix et de la liberté de l'humanité.

Aujourd'hui, l'engagement des Nations Unies est le seul pouvoir capable d'améliorer le monde. C'est pour en témoigner que Saint-Marin est entré à l'Organisation.

Je suis parfaitement conscient que la contribution de mon pays ne sera pas déterminante. Cependant, la République est prête à apporter sa contribution. Saint-Marin agira conformément aux principes et à la Charte des Nations Unies. Il est décidé à encourager la volonté de changement et à corriger la situation actuelle, pour que cette volonté ne soit pas affaiblie par la complexité des problèmes actuels. Mon pays est fermement convaincu que seules la justice et des valeurs indissociables telles que la liberté de l'homme, le respect de la dignité et l'appui à la solidarité peuvent permettre d'instaurer et de maintenir la paix.

Cette assemblée peut être assurée que tant qu'il restera dans le monde un seul homme privé de sa liberté ou de ses droits, cet homme bénéficiera de la solidarité et de l'appui de Saint-Marin.

M. Gatti (Saint-Marin)

Quiconque pénètre sur le territoire de la République peut lire ces mots à la frontière : "Bienvenue sur la terre ancienne de la liberté". Cette inscription a été affichée de façon permanente il y a quelques années essentiellement pour des raisons touristiques : un pays qui accueille plus de 3 millions de touristes par an est tenu de veiller à son image et de faire tout de suite bonne impression.

Cependant, il convient de rappeler que la création, au IV^e siècle, de notre petite communauté par un homme qui avait fui la Dalmatie troublée de l'époque, et sa longue résistance aux actes d'agression et d'injustice nous ont conféré une image dont nous sommes fiers. Quelqu'un a écrit : "Saint-Marin se dresse sur une montagne isolée, annonciatrice de liberté".

M. Gatti (Saint-Marin)

Le peuple saint-marinais s'est toujours efforcé de ne pas provoquer d'hostilités dangereuses ou de sentiments de rivalité. Il n'a pas permis que des rêves fascinants de zones franches, de marchés plus libres et de paradis fiscaux puissent compromettre une réalité caractérisée par une grande humanité et une certaine structure patriarcale, naturelles dans une petite communauté. Il n'a pas voulu compromettre sa liberté en la soumettant à des considérations économiques.

Aujourd'hui, mes concitoyens idéalistes ont supprimé en partie cette inscription : seuls ceux qui quittent la République peuvent lire ces mots qui rappellent notre liberté légendaire. Ils ont voulu confirmer que notre admission, aujourd'hui, à l'Organisation des Nations Unies représente non seulement la reconnaissance de leur vieille liberté mais leur volonté de la défendre en tenant compte de la liberté des autres, conformément aux règles et dispositions du droit international. Saint-Marin a mis en place une structure institutionnelle et législative visant à assurer un plus grand respect des droits et des libertés individuels.

Qu'il me soit permis de dire à quel point je suis heureux que l'admission de Saint-Marin aux Nations Unies coïncide avec celle d'autres Etats devenus récemment indépendants auxquels je souhaite un avenir heureux.

Je voudrais terminer en vous remerciant à nouveau, Monsieur le Président, et en souhaitant aux Nations Unies de remporter des succès encore plus grands.

J'espère que l'Assemblée générale mobilisera tous ses efforts en vue d'encourager la solidarité entre les peuples, dans les domaines de la coopération politique et de l'éthique économique, et pour repousser les guerres, la menace ou le recours à la force ainsi que le racisme sous toutes ses formes, afin de supprimer une fois pour toutes les causes de la pauvreté et de lutter inlassablement contre la faim et la drogue, de sorte que chaque homme puisse jouir de la véritable liberté et de l'exercice de ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Saint-Marin souhaite que, grâce à l'intervention des Nations Unies, l'humanité finisse pas l'emporter sur tout ce qui s'oppose à elle.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Les drapeaux des Républiques de Moldova, du Kazakhstan, du Kirghizistan, d'Ouzbékistan, d'Arménie, du Tadjikistan, de l'Azerbaïdjan et de Saint-Marin ainsi que le drapeau du Turkménistan seront hissés lors d'une cérémonie qui aura lieu devant l'entrée des délégués à l'issue de la présente séance plénière.

Je donne la parole au représentant du Portugal, qui va parler au nom des Etats membres de la Communauté européenne.

M. REINO (Portugal) : J'ai l'honneur de prendre la parole - pour la première fois à cette Assemblée générale en cette qualité - au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de m'associer aux vœux que vous avez adressés à M. Boutros-Ghali, qui participe aux travaux de cette Assemblée pour la première fois en sa qualité de nouveau Secrétaire général. Nous nous en félicitons vivement, et la Communauté européenne et ses Etats membres lui réitèrent encore une fois leur pleine et active participation.

En cette solennelle circonstance, les 12 Etats membres de la Communauté européenne se félicitent de l'admission de neuf nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies : la République de Moldova, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, l'Arménie, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Azerbaïdjan et Saint-Marin.

Les 12 Etats membres de la Communauté européenne sont particulièrement heureux d'avoir parrainé l'admission de ces nouveaux Etats en se portant coauteurs des projets de résolution qui ont été soumis à cette Assemblée.

Il s'agit véritablement d'un heureux et historique événement. L'entrée de ces nouveaux membres est la preuve renouvelée de l'universalité de notre Organisation et de sa volonté d'accueillir dans son sein tous ceux qui sont disposés à contribuer aux principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Reino (Po. tugal)

Rappelons que l'Article 4 de la Charte des Nations Unies prévoit que peuvent devenir membres de l'Organisation :

"Tous [les] Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la présente Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire."

Parmi ces obligations des Etats Membres se trouve le respect des principes du non-recours à la force et du règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques. Ces obligations comportent aussi l'engagement de pratiquer la tolérance et de vivre en paix les uns avec les autres dans un esprit de bon voisinage.

Pour ce qui concerne deux de ces Etats qui sont devenus aujourd'hui Membres de notre organisation, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, les Douze souhaiteraient préciser leur position compte tenu de la poursuite des combats aux tragiques conséquences dans cette région.

L'engagement pris par l'Arménie et l'Azerbaïdjan de respecter les buts et principes de la Charte a été rappelé par le Président du Conseil de sécurité dans ses déclarations du 29 janvier et du 14 février derniers. Il trouve son écho dans les principes et les engagements souscrits dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), consacrés par la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, du 21 novembre 1990. L'Arménie et l'Azerbaïdjan participent depuis peu à cette conférence, qui s'est activement engagée ces dernières semaines à les aider à élaborer un plan de paix et vient d'aboutir à la mise au point de recommandations en ce sens.

Les Douze entendent souligner le besoin urgent d'un règlement négocié du différend entre ces deux Etats. Ils ont, d'ores et déjà, fait en janvier une démarche officielle à cet égard auprès des autorités de ces deux pays, et ils constatent avec satisfaction que la mission de bons offices de la CSCE, qui s'est récemment rendue dans la région du 11 au 18 février, a été bien accueillie par toutes les parties. Ils prennent note de l'accord conclu lors de la réunion de Moscou du 20 février, entre les Ministres des affaires étrangères d'Arménie et de l'Azerbaïdjan, qui est intervenue grâce à l'initiative de la Fédération de Russie, mais ils déplorent vivement que sa mise en oeuvre se heurte à de grandes difficultés, comme le récent regain de violence dans la région le montre.

M. Reino (Portugal)

Les 12 Etats membres de la Communauté européenne lancent donc un appel pressant à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan pour que, dans le respect des buts et des principes de notre organisation, dont ils viennent de devenir Membres, ils règlent leur différend par des voies pacifiques.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie, qui va parler au nom de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et de la Pologne.

M. ERDOS (Hongrie) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie et d'adresser nos sincères félicitations aux nouveaux Etats Membres qui viennent d'être admis au sein des Nations Unies. Leur présence parmi nous traduit leur engagement de s'acquitter des obligations découlant de la Charte de l'ONU.

C'est sur la base des déclarations en ce sens de la part de ces Etats que le Conseil de sécurité a recommandé leur admission à l'Organisation des Nations Unies et que l'Assemblée générale vient de décider d'entériner ces recommandations.

Parmi les Etats ayant fait de telles déclarations, nécessaires à l'entrée à l'ONU, se trouvent aussi l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Comme on le sait, ces deux pays ont déjà accompli un premier pas très important en vue de leur intégration à la vie internationale : la réunion ministérielle des pays participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui s'est tenue à la fin du mois de janvier à Prague, a décidé de donner suite aux demandes d'adhésion au processus d'Helsinki présentées par l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui deviennent ainsi membres à part entière de la CSCE. Les Etats de la CSCE partent du principe que les participants à la Conférence, ceux qui y sont présents depuis le début de ce processus, aussi bien que ceux qui n'y prennent part que depuis peu, souscrivent sans réserve aux principes et aux engagements contenus dans l'Acte final d'Helsinki de 1975, dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe de 1990 et dans les autres documents de la CSCE, et qu'ils sont disposés à les mettre en oeuvre.

La Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie constatent, cependant, avec une profonde préoccupation, à propos du différend qui existe au sujet de la région du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan, que des accrochages armés s'y poursuivent, ce qui ne cesse d'envenimer davantage les rapports entre

M. Erdos (Hongrie)

l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Les trois Etats regrettent de devoir noter que des attitudes, qui se manifestent dans ces deux pays au sujet de cette question, ne sont guère en conformité avec les buts et principes de la Charte ni avec les obligations des documents de la CSCE. Ces principes et obligations prévoient le non-recours à la force et le règlement pacifique des différends. Ils comportent aussi le respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités nationales. Les problèmes relatifs aux communautés ethniques ne peuvent être résolus que dans le cadre de la mise en oeuvre intégrale des droits de l'homme et des libertés fondamentales où le recours à la force est inadmissible et intolérable.

La Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie sont fermement convaincues que les documents de l'ONU et de la CSCE servent de base adéquate au règlement du problème de la région par des moyens pacifiques, conformément aux normes du droit international. Ils espèrent que les autorités de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan sauront mettre à profit l'engagement actif de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, notamment par le biais de sa mission de bons offices, pour trouver une solution au conflit dans le respect des principes de la CSCE, de l'application des droits des majorités aussi bien que des minorités nationales, dans l'esprit de la tolérance, de la compréhension mutuelle et du bon voisinage. En agissant ainsi, les deux pays se conforment pleinement aux dispositions du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, qui prévoient que les parties à un différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, entre autres, par voie de recours aux accords régionaux.

La Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie, tout en se réjouissant de l'entrée de ces deux pays à l'Organisation des Nations Unies, se permettent, dans ce contexte, d'attirer leur attention sur l'indispensabilité du respect des engagements internationaux volontairement souscrits. Ils formulent l'espoir que l'admission solennelle aujourd'hui de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan au sein des Nations Unies sera de nature à donner une nouvelle impulsion aux efforts que les autorités des deux pays se doivent de poursuivre

M. Erdos (Hongrie)

avec la plus grande vigueur en vue d'aboutir le plus tôt possible à un règlement des différends qui les opposent, afin que les peuples arménien et asséri puissent se consacrer à l'édification de leurs sociétés dans le respect des droits politiques et économiques de tous les citoyens, sans distinction aucune, quant à leurs langues, religions ou origines nationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine, qui va parler au nom du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine.

M. OUDOVENKO (Ukraine) (interprétation du russe) : Nous sommes témoins et participons aujourd'hui à un événement véritablement historique. La famille des Nations Unies compte neuf Membres de plus. Pour le Bélarus, la Russie et l'Ukraine, Membres fondateurs de l'Organisation, cet événement revêt une importance particulière car l'Azerbaïdjan, l'Arménie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Moldova, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, qui font tous partie du Commonwealth d'Etats indépendants récemment créé, ont été admis, en tant que Membres à part entière, à l'Organisation internationale et intergouvernementale la plus prestigieuse.

Nous aimerions, à ce propos, souligner un autre point important. En devenant Membres de l'Organisation des Nations Unies, ces Etats ont proclamé leur volonté de respecter pleinement toutes les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte ainsi que les normes du droit international, ce qui contribuera certainement à affirmer les changements positifs qui se sont produits ces derniers temps à l'intérieur des frontières de l'ancienne URSS et dans le reste du monde. Nous sommes sûrs qu'ils contribueront grandement aux activités de l'ONU dans tous les domaines.

Dans l'important événement qui se déroule aujourd'hui, nous voyons aussi une sorte de réciprocité : l'Organisation des Nations Unies en tant qu'axe des efforts de paix de la communauté internationale pourrait aider sensiblement à promouvoir un règlement des conflits dont l'ombre, malheureusement, plane encore sur certains des nouveaux Membres de l'Organisation.

Nous pensons, en l'occurrence, au dangereux foyer de tension du Nagorny-Karabakh. Le Bélarus, la Russie et l'Ukraine ne peuvent que s'inquiéter de ce qui se passe dans cette région, premièrement parce que de multiples liens historiques nous unissent étroitement à l'Azerbaïdjan et à l'Arménie et que les accrochages qui se produisent dans cette région, a proximité immédiate de nos frontières, ne peuvent qu'avoir des effets négatifs sur la vie de nos populations, deuxièmement parce que tout conflit entraîne la mort et la violation des droits de l'homme - deux situations qui ne peuvent nous laisser indifférents.

M. Oudovenko (Ukraine)

Nous demandons donc qu'interviennent immédiatement un cessez-le-feu et l'ouverture de pourparlers de grande envergure pour régler le conflit, auxquels participeraient toutes les parties intéressées. Nos Etats appuient toutes les mesures constructives qui permettraient d'atteindre cet objectif, dont les importantes initiatives prises récemment dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ainsi que l'idée d'utiliser les mécanismes de pacification des Nations Unies. Nous saluons, en particulier, la mission d'observateurs envoyée récemment par la CSCE au Nagorny-Karabakh, et nous espérons que l'examen de ses conclusions, aux réunions de hauts responsables de la CSCE à Prague, permettra de s'acheminer vers un règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Pour leur part, nos Etats continueront à ne ménager aucun effort pour nouer le dialogue entre les parties au conflit, comme le prouvent les récents pourparlers entamés à Moscou entre les Ministres des affaires étrangères d'Azerbaïdjan, d'Arménie et de Russie.

La séance d'aujourd'hui est particulièrement importante pour moi. En effet, c'est la dernière fois que j'ai pris la parole en qualité de Représentant permanent de l'Azerbaïdjan indépendante auprès des Nations Unies, poste que j'occupe depuis plus de sept ans. Tout au long de ces années, j'ai vu, comme mes collègues, l'Organisation des Nations Unies accroître son aptitude, par des efforts collectifs, à régler les situations de crise et les conflits les plus complexes et les plus anciens. Au moment de quitter ces lieux, je peux me dire convaincu que notre organisation ne restera pas indifférente à la tragédie du Nagorny-Karabakh et qu'elle aidera les peuples voisins d'Azerbaïdjan et d'Arménie à trouver la voie conduisant à une solution civilisée des problèmes qui les opposent.

Pour terminer, Monsieur le Président, je vous souhaite tout le succès possible dans la poursuite des tâches que vous accomplissez en votre qualité de Président de la présente session. Nous apprécions comme il convient vos initiatives, votre dynamisme et votre sagesse.

Je tiens aussi à féliciter le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de sa nomination à ce poste important. Nous sommes convaincus que son expérience et ses talents de diplomate lui permettront d'aider

M. Oudovenko (Ukraine)

l'Organisation à régler les problèmes auxquels elle fait face. Je lui donne l'assurance, une fois encore, qu'il peut compter sur notre ferme appui dans l'accomplissement de ses tâches.

Nous souhaitons au nouveau Secrétaire général adjoint, M. Petrovsky, plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Les drapeaux des Etats qui ont été admis aujourd'hui seront hissés au cours d'une cérémonie qui aura lieu à l'issue de la présente séance plénière.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

- a) LETTRE DATEE DU 25 FEVRIER 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/46/887) DEMANDANT LA REATTRIBUTION DU POINT 105 (EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES)
- b) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/761/Add.1) DEMANDANT LA REOUVERTURE DE L'EXAMEN DU POINT 18 j) (CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT)
- c) DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE SOUMISE PAR LE SECRETAIRE GENERAL (A/46/236)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous passons maintenant à la demande contenue dans la lettre datée du 25 février 1992, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/46/887).

Les Membres se souviendront qu'à sa 3e séance plénière, le 20 septembre 1991, l'Assemblée générale a renvoyé à la Cinquième Commission le point 105 de l'ordre du jour intitulé "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies". Il est demandé, dans la lettre dont l'Assemblée est saisie, que les aspects du point qui concernent la restructuration du Secrétariat, présentés dans la note du Secrétaire général (A/46/882), soient examinés directement en séance plénière. Il est toutefois entendu que la Cinquième Commission restera saisie de cette question pour qu'elle l'examine comme elle en a l'habitude.

Le Président

Puisque la demande dont est saisie l'Assemblée concerne le réexamen d'une décision prise à notre 3e séance plénière sur le renvoi de ce point, une décision doit être prise en vertu de l'article 81 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte de réexaminer la question du renvoi du point 105 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Compte tenu de la décision qui vient d'être prise, nous pouvons maintenant procéder à l'examen de la demande figurant dans le document A/46/887. Conformément à cette demande, certains aspects du point 105 relatif à la restructuration du Secrétariat, décrits dans la note du Secrétaire général figurant dans le document A/46/882, seront examinés directement en séance plénière, étant entendu que la Cinquième Commission demeurera saisie de ce point pour procéder à l'examen habituel.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale accède à la demande figurant dans le document A/46/887.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Conformément à cette décision, le point 105 de l'ordre du jour sera examiné à la présente séance en tant que dernier point de ce matin.

Nous passons ensuite à la note du Secrétaire général figurant dans le document A/46/761/Add.1 concernant la confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Dans cette note, il est dit que pour permettre à l'Assemblée générale de prendre la décision voulue, il conviendra de rouvrir le débat sur le point 18 j) de l'ordre du jour.

Compte tenu des circonstances, puis-je considérer que l'Assemblée ne s'oppose pas à la réouverture du débat sur le point 18 j) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Conformément à cette décision, le point 18 j) de l'ordre du jour sera examiné à la présente séance.

Nous passons maintenant à la note du Secrétaire général figurant dans le document A/46/236.

Dans sa note, le Secrétaire général demande, en application de l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-sixième session d'une question additionnelle présentant un caractère d'importance et d'urgence, intitulée "Financement de la Force de protection des Nations Unies". En raison de la nature de ladite question, le Secrétaire général demande, en outre, qu'elle soit renvoyée à la Cinquième Commission.

Le Président

Compte tenu de la nature de cette demande, puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte qu'il soit dérogé à la disposition de l'article 40 du règlement intérieur, en vertu de laquelle une réunion du Bureau sur la question de l'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour serait exigée?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Puis-je également considérer que l'Assemblée souhaite inscrire à l'ordre du jour de la quarante-sixième session une question additionnelle intitulée "Financement de la Force de protection des Nations Unies", et renvoyer ladite question à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Le Président de la Cinquième Commission sera informé de la décision qui vient d'être prise.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

- j) CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT (CNUCED) : NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/761/Add.1)
- k) NOMINATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE : RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/46/878/Add.1)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : J'invite maintenant les membres à passer au document A/46/761/Add.1, dans lequel figure une note du Secrétaire général sur le point 18 j) de l'ordre du jour concernant la confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Dans sa note du 25 février 1992, le Secrétaire général propose que le mandat de M. Kenneth Dadzie soit prorogé d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1993.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite confirmer la prorogation du mandat de M. Kenneth Dadzie?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 18 j) de l'ordre du jour.

Le Président

Nous passons maintenant au rapport (A/46/878/Add.1) de la Cinquième Commission concernant la nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.

Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale la nomination de M. Valery Fiodorovich Keniaykin à la Commission de la fonction publique internationale, pour un mandat commençant le 2 mars 1992 et se terminant le 31 décembre 1992.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette nomination?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Nous avons ainsi terminé, à ce stade, l'examen du point 18 k) de l'ordre du jour.

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

- a) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/882)
- b) PROJET DE RESOLUTION A/46/L.67

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Conformément à la décision prise ce matin, l'Assemblée générale va maintenant examiner le point 105 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies".

A cet égard, l'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général figurant dans le document A/46/882 et d'un projet de résolution qui a été distribué ce matin sous la cote A/46/L.67.

S'agissant du projet de résolution, à la quatrième ligne du paragraphe 3 e) de son dispositif, les mots "de façon à éviter le" doivent être remplacés par "occupant un poste de niveau élevé et il ne doit pas y avoir de". La dernière partie de ce paragraphe se lira donc comme suit :

"selon lequel, en règle générale, un ressortissant d'un Etat Membre ne doit pas succéder à un ressortissant du même Etat occupant un poste de niveau élevé et il ne doit pas y avoir de monopole d'un Etat ou groupe d'Etats sur des postes de niveau élevé."

Dans un souci de justice envers eux, je voudrais consulter les membres avant d'examiner le projet de résolution dont nous sommes saisis et de prendre

Le Président

une décision à son sujet. Je voudrais citer en partie l'article 78 du règlement intérieur au sujet des propositions dont est saisie l'Assemblée :

"En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance."

Etant donné qu'ils souhaitent prendre rapidement une décision sur ce point, je voudrais demander aux membres d'accéder à la demande qui leur est faite d'examiner le projet de résolution figurant dans le document A/46/L.67 et de prendre une décision à son sujet, bien qu'il n'ait été distribué que ce matin.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée adopte le projet de résolution A/46/L.67?

Le projet de résolution, tel que modifié oralement, est adopté (résolution 46/232).

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Avant de donner la parole au premier des orateurs inscrits pour une explication de vote, je voudrais rappeler aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. WILENSKI (Australie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation salue l'adoption de la résolution 46/282 et les initiatives annoncées le 7 février par le Secrétaire général, que nous sommes heureux d'avoir parmi nous aujourd'hui, comme le début d'un changement important au sein du Secrétariat qui devrait ainsi être mieux à même d'aider l'Organisation dans son ensemble à relever les défis auxquels elle doit déjà faire face.

Ces dernières semaines, nous avons beaucoup discuté du pour et du contre de telle ou telle clause du projet de résolution ou de tel ou tel changement annoncé par le Secrétaire général. Il convient donc maintenant de voir plus loin et de rappeler pourquoi ce processus amorcé par le Secrétaire général revêt une importance si fondamentale pour tant de délégations.

M. Wilenski (Australie)

La question de la réforme du Secrétariat a presque toujours figuré à l'ordre du jour mais, au cours de la dernière décennie tout au moins, le débat a porté essentiellement non pas sur de véritables réformes, mais sur des questions d'efficacité, d'économie et de réduction des coûts. La fin de la guerre froide a, enfin, donné à l'Organisation la possibilité de réaliser pleinement son potentiel et a permis d'éliminer ce qui faisait obstacle à une véritable réforme du Secrétariat.

M. Wilenski (Australie)

En fait, non seulement la réforme est maintenant possible, mais elle est indispensable - l'Organisation ne réalisera son potentiel que si le Secrétariat prépare la voie et met en place la structure nécessaire. Il doit faire preuve de créativité, d'imagination et de leadership intellectuel dans la mise au point de politiques que les organes intergouvernementaux examineront et sur lesquelles ils prendront des décisions; la prise de décisions revient évidemment aux gouvernements, mais l'élaboration des politiques à suivre - leur acceptation, modification ou rejet - revient à juste titre au Secrétariat qui doit désormais se voir confier cette tâche. En outre, le Secrétariat doit faire preuve de la même créativité et de la même énergie pour donner suite aux décisions des organes intergouvernementaux et mener à bien les opérations qui, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, dépassent déjà en ampleur, et de loin, celles tentées au cours de la guerre froide.

Ainsi, en cherchant à réformer le Secrétariat, notre ambition va bien au-delà d'une action orientée sur l'efficacité de la gestion : nous cherchons à créer la capacité organisationnelle nécessaire pour apporter des améliorations réelles dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement économique, des droits de l'homme, de l'environnement et de nombreux autres domaines cruciaux. Nous pouvons dire, sans trop exagérer, que si les efforts déployés dans le passé en vue de réformer le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont été faits dans un souci d'économie, la présente tentative, si elle s'avère, à long terme, concluante, aura été faite dans le souci de sauvegarder l'humanité.

Je vais maintenant parler plus particulièrement des changements envisagés. Il est clair que les principaux éléments qui ont entravé le fonctionnement du Secrétariat ont été la fragmentation et la compartimentation excessives de ses différentes composantes, et, par voie de conséquence, l'absence de coordination et la dissipation des efforts. Ces limitations inhérentes à la structure ont particulièrement entravé l'action du Secrétaire général lorsque celui-ci a résolument cherché à maîtriser et à orienter les activités du Secrétariat. Voilà pourquoi l'un des principes essentiels évoqués à la fois dans la présente résolution et dans la Note du Secrétaire

M. Wilenski (Australie)

général est la rationalisation du Secrétariat, qui se traduira par le regroupement fonctionnel de ses principales activités dans un nombre réduit de départements. Ma délégation se félicite des progrès réalisés par le Secrétaire général dans ce sens, dans ce qu'il a décrit comme étant la première phase de la réforme. Nous espérons que la deuxième phase fera l'objet d'une rationalisation encore plus poussée.

A cet égard, nous voudrions souligner que l'objectif de cette rationalisation est d'accroître l'efficacité de l'Organisation dans la mise en oeuvre de ses programmes. Mesurer l'importance relative des différentes activités à l'aune du nombre de départements ou de bureaux qui leur étaient consacrés était en général l'ancienne façon de penser admise aux Nations Unies. Nous nous félicitons donc que le Secrétaire général ait déclaré avoir remédié à la fragmentation qui existait relativement aux programmes économiques et sociaux en regroupant les divers services sous une direction unifiée. Nous constatons que le domaine politique accuse un retard à cet égard et que, de ce fait, la fragmentation persiste dans les secteurs concernés. Nous espérons que, lors de la deuxième phase, le Secrétaire général envisagera également de les regrouper sous une direction unifiée.

A l'évidence, le simple regroupement de ces services en un nombre réduit de départements ne suffira pas en soi à assurer une meilleure coordination et une plus grande efficacité; si on laisse ces services agir comme ils l'ont fait dans le passé, le potentiel de la restructuration ne sera pas réalisé. Le talon d'Achille de la réforme administrative a trop souvent été que son application n'a pas répondu aux espérances, et la tâche à laquelle les Nations Unies doivent maintenant s'atteler est celle, difficile et minutieuse, de la mise en place de nouvelles procédures et de nouveaux processus et de la structuration des nouveaux départements et bureaux de telle sorte que ceux-ci puissent parvenir aux résultats que nous attendons d'eux.

Un certain nombre de principes énoncés au paragraphe 3 de la résolution ont trait au processus de recrutement et de nomination aux postes de niveau le plus élevé de l'Organisation. Ils visent à assurer que ces postes soient pourvus, grâce à des processus justes et compréhensibles, uniquement par des hommes et des femmes possédant les plus hautes qualités de compétence, sur une

M. Wilenski (Australie)

base géographique aussi large que possible. Ils sont présentés de façon très claire et très directe, car ils n'ont pas toujours été respectés dans le passé. Ainsi, par exemple, la référence à la transparence dans le recrutement suggère que les Etats Membres souhaitent ne pas voir se poursuivre la pratique selon laquelle une vacance de poste de niveau élevé n'est connue qu'après avoir été pourvue et, donc, après être devenue caduque. Ma délégation estime que le principe de la transparence implique que les vacances de poste à ces niveaux les plus élevés doivent être rendues publiques et comporter une description des fonctions à remplir, afin que les personnes qualifiées aient la possibilité et le temps suffisant de présenter leur candidature et que celle-ci puisse être examinée dans le cadre des critères que le Secrétaire général estime appropriés.

La demande qu'il soit mis un terme aux monopoles nationaux sur des postes particuliers ne reflète, en aucun cas, un jugement défavorable quant au caractère ou aux compétences des ressortissants de pays particuliers, mais constitue une objection à la pratique selon laquelle certains Etats ont, dans le passé, estimé qu'ils avaient le droit de désigner certains de leurs ressortissants pour occuper certains postes du Secrétariat, empêchant ainsi le Secrétaire général d'agir librement. Comme l'implique encore une fois cette résolution, il est indispensable pour que la fonction publique internationale fonctionne conformément aux aspirations des auteurs de la Charte, que les personnes qui occupent des postes de niveau élevé ne se sentent pas redevables à certains pays qui ont appuyé leur candidature, et que les postes de niveau élevé ne soient pas multipliés simplement pour satisfaire les demandes de tous les Etats qui souhaiteraient voir l'un de leurs ressortissants occuper l'un de ces postes. Il est essentiel que, pour chaque poste de niveau élevé, le Secrétaire général se sente libre de désigner la personne qu'il estime être la plus compétente, conformément à l'Article 101 de la Charte. Voilà l'approche sur laquelle se fondent, à notre avis, les principes énoncés au paragraphe 3 de la résolution, qui, nous l'espérons, seront appliqués lors de la deuxième phase de la réforme.

Si, comme le suggèrent la Charte et la présente résolution, les normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité sont les critères les plus importants en matière de recrutement des fonctionnaires internationaux, nous sommes en droit d'espérer qu'une proportion raisonnable

M. Wilsonski (Australie)

des candidats nommés aux postes de niveau le plus élevé seront des femmes. Leur absence, qui n'est pas conforme aux principes de la Charte, constitue un rejet des aspirations de la moitié de la population du monde. Ma délégation reconnaît que le Secrétaire général a dû faire face à une situation peu satisfaisante et que ce qu'il a annoncé ne constitue qu'une première phase, étant donné que des fonctionnaires de rang élevé ont des contrats d'une durée d'un an seulement; mais nous nous devons d'exprimer notre grande déception devant le fait que, même pour un an, aucune femme n'a été nommée à un poste de niveau le plus élevé de la direction de l'Organisation. Au lieu de progresser vers les objectifs que l'Assemblée générale a fixés, nous revenons en arrière; nous espérons sincèrement qu'un grand pas en avant sera fait à cet égard d'ici à l'année prochaine.

Sous la direction des Secrétaires généraux précédents, le Secrétariat a mené à bien un grand nombre de tâches, en dépit des limites imposées par la structure et des pressions de la guerre froide. Il en est redevable en grande partie aux travaux accomplis au fil des ans par un groupe remarquable de fonctionnaires. Cependant, étant donné l'accroissement extraordinaire des espoirs que des exigences qui convergent vers l'Organisation, les anciennes méthodes et les anciennes structures ne sont à l'évidence plus adéquates. Le monde place tant d'espoirs dans les activités du Secrétariat que nous ne pouvons nous contenter d'un pis-aller, que ce soit dans le choix de structures ou dans celui des fonctionnaires. Avec les personnes qui travaillent déjà au Secrétariat, avec le processus de réforme et de revitalisation lancé par le Secrétaire général et avec les principes énoncés dans cette résolution, nous avons les fondements d'un Secrétariat qui sera à même de répondre à toutes les demandes qui lui sont faites, dans la mesure où les Etats Membres le lui permettront. Nous nous félicitons de la première phase de la réforme annoncée par le Secrétaire général et attendons avec intérêt les phases suivantes. Nous nous félicitons de cette résolution. La réforme ne peut se faire du jour au lendemain par le biais de l'adoption de résolutions, mais nous sommes certains que, grâce au travail acharné et minutieux de nombre de personnes différentes et au leadership énergique du Secrétaire général en poste actuellement, cette réforme peut être et sera réalisée.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Trois orateurs doivent encore prendre la parole. Bien que le règlement permette des interventions d'une durée de 10 minutes, je demanderai à ces orateurs d'être très brefs, car nous devons assister à la cérémonie au cours de laquelle les drapeaux des nouveaux Membres seront hissés.

M. REINO (Portugal) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne sur le point 105 de l'ordre du jour, "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies".

Dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, l'ancien Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, a fait observer que 1991 marquerait un nouveau tournant décisif dans l'histoire et il a souligné à cet égard la renaissance des Nations Unies et le renforcement considérable des pouvoirs de l'Organisation. Les Douze partagent son point de vue, à savoir que les Nations Unies se sont rapprochées de la vision de leur Charte.

Il est manifeste que la renaissance de l'Organisation implique la nécessité de procéder à des changements de structure du Secrétariat afin de permettre à l'Organisation de répondre aux exigences de plus en plus diverses auxquelles elle doit faire face. C'est pour cette raison que les Douze se félicitent que le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, usant de ses prérogatives de plus haut fonctionnaire de l'administration de l'ONU, ait entrepris une restructuration du Secrétariat de l'Organisation, en tenant compte de la nécessité de consolider et de rationaliser les activités des Nations Unies en catégories fonctionnelles bien définies, en vue de permettre à l'Organisation de poursuivre efficacement les objectifs de la Charte et de s'acquitter des tâches qui lui sont assignées par les organes directeurs.

Les Douze aimeraient souligner qu'il importe, lors des nominations, d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité et de veiller à ce que le recrutement du personnel se fasse sur une base géographique aussi large que possible.

Les 12 Etats membres de la Communauté européenne appuient les initiatives du Secrétaire général et tiennent à le remercier de sa note (A/46/882) concernant la restructuration du Secrétariat de l'Organisation. Ils voudraient cependant faire quelques observations sur les domaines qui revêtent à leur avis une importance particulière.

La décision du Secrétaire général d'éliminer un certain nombre de postes de haut niveau - décision qui répond aux demandes exprimées par les Etats

M. Reino (Portugal)

Membres dans de nombreuses résolutions, notamment la résolution 41/213, en vue d'une réduction au sommet de la structure, beaucoup trop lourde, du Secrétariat - mérite également l'appui des Douze.

Un des domaines où l'engagement des Nations Unies s'est considérablement accru est celui du maintien de la paix; non seulement le nombre d'opérations de maintien de la paix en cours est sans précédent dans l'histoire de l'Organisation, mais la dimension et la complexité de ces opérations constituent véritablement une mise à l'épreuve de la capacité de l'Organisation à réagir. Le renforcement des unités du Secrétariat qui s'occupent de ce domaine important s'impose véritablement.

La résolution que nous venons d'adopter contient au paragraphe 3 de son dispositif un certain nombre de considérations sur la restructuration du Secrétariat. Il est notamment fait allusion à la nécessité de renforcer les programmes des Nations Unies dans les domaines économique et social. A cet égard, les Douze estiment qu'une attention particulière devrait être accordée à certaines fonctions fondamentales du Département et soulignent l'importance de ces fonctions pour la coordination des activités opérationnelles au sein du système des Nations Unies. Il leur paraît également essentiel que le personnel de ce département compte dans ses rangs des experts économiques hautement qualifiés. Ils espèrent qu'une division nette des tâches pourra être réalisée entre les activités du département économique et social, d'une part, et les activités des différentes villes sièges des Nations Unies, d'autre part, notamment pour ce qui est de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des organisations basées à Vienne.

Les Douze désirent également insister sur la nécessité de renforcer le Centre des droits de l'homme de Genève, qui continue d'être en butte à des problèmes de gestion et de ressources limitées.

Les Douze se félicitent de la décision du Secrétaire général de nommer un coordonnateur de haut niveau pour les secours d'urgence, et se déclarent confiants que cette mesure contribuera de façon décisive à la mise en oeuvre rapide de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence. Ils espèrent que le bureau du nouveau Secrétaire général adjoint sera doté d'un personnel suffisant.

M. Reino (Portugal)

La Communauté et ses Etats membres demeurent sincèrement décidés à faire en sorte que les victimes de catastrophes ou de situations d'urgence soient rapidement secourues et à assurer la coordination efficace des activités menées par les institutions des Nations Unies dans ce domaine. Rappelant la déclaration faite par le Conseil européen le 29 juin 1991, selon laquelle cette coordination renforcée aurait lieu à Genève, ils ont pris note avec intérêt de la proposition du Gouvernement suisse d'offrir les installations nécessaires à Genève, où sont basées la plupart des organisations internationales intéressées.

Les Douze attendent avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les incidences de cette première phase de la restructuration du Secrétariat, qui sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa quarante-septième session sous la forme de montants estimatifs révisés concernant le budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993. Les Douze ne doutent pas que, dans le processus de revitalisation de l'Organisation qu'il a courageusement entrepris, le Secrétaire général s'inspirera de la nécessité d'adapter l'Organisation à un monde en constante évolution.

Les Douze voudraient saisir cette occasion pour réaffirmer leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et pour déclarer une fois de plus qu'ils sont prêts à coopérer étroitement avec le Secrétaire général en vue du renforcement de la capacité de l'Organisation à atteindre ses objectifs et à relever les nouveaux défis.

M. ERDOS (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de la Hongrie au titre du point 105 de l'ordre du jour.

Il y a longtemps que les Etats Membres réclament des changements structurels et administratifs à l'Organisation, et plus particulièrement au Secrétariat. Compte tenu de la nouvelle situation politique mondiale, les occasions sans précédent et les défis innombrables qui se présentent actuellement à l'Organisation - qu'il suffise de mentionner l'augmentation considérable des exigences pesant sur les opérations de maintien de la paix -, des changements structurels sont devenus inévitables et sont indispensables si l'Organisation veut, dans les limites de ses ressources financières existantes, s'acquitter de sa mission universelle et préserver sa capacité à répondre efficacement aux nouvelles exigences.

M. Erdos (Hongrie)

La Tchécoslovaquie, la Pologne et la Hongrie appuient pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général pour s'acquitter de son mandat de plus haut fonctionnaire de l'administration de l'ONU. C'est pourquoi nos trois pays se félicitent de l'initiative audacieuse qu'il a prise en lançant le processus de restructuration du Secrétariat. Nous partageons entièrement le point de vue du Secrétaire général exprimé dans sa note (A/46/882), à savoir que les changements de structure annoncés ne sont que la première étape d'une réforme en cours.

La rationalisation d'une lourde bureaucratie répond à la nécessité de faire du Secrétariat un organe plus efficace et plus souple. Elle correspond aux recommandations formulées par le Groupe des 18 et répond aux aspirations des Etats Membres. Nous espérons sincèrement que ce processus ne sera pas inversé par l'inertie bureaucratique. Nous espérons en outre que, dans l'esprit de la résolution qui vient d'être adoptée sur la question, le caractère exclusivement international du personnel sera préservé.

M. Erdos (Hongrie)

Nous attendons avec intérêt les étapes à venir du processus de restructuration qui, tout comme cette première étape, devraient viser à assurer la mise en oeuvre efficace des objectifs de la Charte et des mandats qui ont été confiés à l'Organisation par les organes directeurs.

A cet égard, permettez-moi d'exprimer la conviction des trois pays au nom desquels j'ai pris la parole, à savoir que les droits de l'homme et les activités humanitaires, qui représentent actuellement à peine 4 % du budget ordinaire, trouveront la place qui leur revient à juste titre dans la nouvelle structure, conformément à l'importance que ces questions revêtent en vertu des buts des Nations Unies consacrés dans la Charte. Dans le processus de restructuration, une solution à long terme doit également être trouvée dans un avenir très proche aux problèmes que rencontre le Centre des droits de l'homme dans les domaines du recrutement et du financement.

La Tchécoslovaquie, la Pologne et la Hongrie tiennent à dire au Secrétaire général qu'il peut compter sur leur pleine coopération dans la réalisation des objectifs que je viens de mentionner. Elles sont également convaincues que le processus de restructuration renforcera notablement l'aptitude de l'Organisation à atteindre ses nobles objectifs.

Mme FRECHETTE (Canada) (interprétation de l'anglais) : La délégation canadienne est heureuse de s'être jointe au consensus sur cette importante résolution. Cette résolution reflète l'importance que les Etats Membres, dont le Canada, attachent à la nécessité d'apporter des réformes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. C'est là une véritable gageure pour l'Organisation.

Le Secrétaire général est censé jouer un rôle toujours plus actif et se voit confier de nouvelles responsabilités en vue de mener à bien des tâches complexes et délicates. Pour remplir son mandat, le Secrétaire général doit pouvoir compter sur le fonctionnement efficace du Secrétariat, grâce à un personnel compétent et impartial. La résolution que nous venons d'adopter approuve le lancement, par le Secrétaire général, d'un nouveau processus de restructuration et de rationalisation du Secrétariat et prend acte des mesures constructives qu'il a prises en tant que première phase de ce processus.

Mme Frechette (Canada)

Le Canada pense que le processus de réforme entamé par le Secrétaire général va dans la bonne direction et que les changements qu'il a occasionnés récemment accroîtront l'efficacité du Secrétariat et sa capacité de relever les défis nouveaux auxquels il doit faire face. Particulièrement importantes sont les directives ou principes contenus dans la résolution aux fins d'une réforme à venir. Ceux-ci comprennent la nécessité d'assurer la transparence dans le recrutement et d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité lors du recrutement de fonctionnaires.

Ma délégation accorde une importance particulière à l'appel lancé par la résolution afin d'améliorer la représentation et la situation des femmes au Secrétariat, notamment aux échelons supérieurs. Ma délégation espère qu'il sera tenu compte sans réserve de cette directive au cours des étapes ultérieures du processus de réforme, ce qui n'a malheureusement pas été le cas lors de la dernière série de nominations.

Enfin, ma délégation voudrait exprimer sa gratitude au Représentant permanent de l'Égypte pour le rôle très constructif qu'il a joué afin d'assurer le consensus sur cette importante résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote. Nous avons ainsi achevé, à ce stade, l'examen du point 105 de l'ordre du jour.

Après cette séance, le Secrétaire général et moi-même nous dirigerons, avec d'autres membres, vers l'entrée des délégués pour voir hisser les drapeaux des États Membres qui viennent d'être admis à l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 13 h 25.